



**NATIONS
UNIES**



**CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES ETABLISSEMENTS
HUMAINS
(HABITAT II)**

Istanbul (Turquie)

Distr.
LIMITEE

A/CONF.165/L.5/Add.5
12 juin 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Point 10 de l'ordre du jour

ROLE ET CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES LOCALES, DU SECTEUR PRIVE,
DES PARLEMENTAIRES, DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
ET DES AUTRES PARTENAIRES A LA REALISATION
DU PROGRAMME POUR L'HABITAT

Rapport de la Commission II

Additif

Auditions auxquelles ont participé des représentants
du Forum des parlementaires

1. A sa 6ème séance, le 6 juin 1996, la Commission II a tenu des auditions auxquelles ont participé des représentants du Forum des parlementaires.
2. Des exposés ont été faits par les personnalités ci-après : le sénateur Oscar Lopez Velarde Vega, Président du Forum mondial des parlementaires sur Habitat; M. Mbeo, Président du Conseil régional africain du Forum mondial des parlementaires sur Habitat; Mme Tamako Nakanishi, Présidente fondatrice du Forum mondial des parlementaires sur Habitat; et Mme Sirpo Pietikainen, membre des parlementaires pour l'Action mondiale.
3. Après ces exposés, un dialogue/débat a suivi entre les partenaires et les représentants des Etats suivants : Guinée, Pays-Bas, Tunisie, Chili, Suède, Sénégal, Philippines, Lesotho, Jordanie, Venezuela, Mexique, Japon, Italie, Soudan, Inde, Afrique du Sud, Ghana, Paraguay, Burkina Faso, Burundi, Zimbabwe, Canada, Kenya, Guinée équatoriale, Maroc, Kazakstan, Sierra Leone, Indonésie et Turquie.

IST.96-05172F

4. On trouvera ci-après le résumé des auditions établi par le Président :

Rôle et contributions du Forum des parlementaires

La réunion s'est ouverte par un exposé liminaire du Président du Forum mondial des parlementaires sur Habitat II, qui a décrit le rôle des parlementaires à la Conférence et la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Les organisateurs du Forum et les représentants ont remercié l'Organisation des Nations Unies d'avoir facilité la tenue de la réunion et donné l'occasion à la Commission II d'examiner le rôle des parlementaires et leur contribution à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Le Président du Conseil régional africain du Forum mondial des parlementaires sur Habitat II a présenté la Déclaration de principes et d'engagements du Forum mondial des parlementaires sur Habitat II. Son exposé a été suivi d'une déclaration de la Présidente fondatrice du Forum mondial des parlementaires sur Habitat II, qui a souligné l'importance du partenariat dans la réalisation d'un développement durable sur notre planète. Le représentant des parlementaires pour l'Action mondiale a également fait une déclaration.

Il a été noté que les problèmes du développement urbain étaient tout d'abord politiques, ce qui a mis en évidence le rôle important des parlementaires dans le développement des établissements humains.

Au cours des débats, il a été fait observer que les parlementaires disposaient souvent d'informations insuffisantes sur la législation en vigueur dans d'autres pays, y compris dans le secteur des établissements humains, ce qui a montré combien il était nécessaire de resserrer la coopération internationale, en particulier à l'échelon régional. La connaissance de la manière dont les différentes lois sont appliquées dans la pratique est aussi importante que la législation elle-même.

Dans de nombreux pays, la principale difficulté tient à l'absence de la législation nécessaire dans ce domaine, mais la législation en vigueur peut également créer des procédures inutiles, compliquées et bureaucratiques, comme c'est souvent le cas à propos des permis de construire. Il a été souligné que, outre les mesures propres à faciliter l'adoption de la législation, le suivi, l'examen et l'évaluation des progrès accomplis constituent également des éléments importants à prendre en considération.

Plusieurs représentants se sont déclarés favorables à la Déclaration. Des représentants ont exprimé le souhait de voir des parlementaires faciliter l'adoption d'une législation propre à encourager le développement des établissements humains dans leurs pays. Ils ont également remercié les parlementaires d'avoir contribué au débat en cours sur le Programme pour l'habitat et décidé de participer activement à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

La question de partenariat entre les secteurs public et privé a été considérée comme extrêmement importante par un certain nombre de représentants qui se sont déclarés préoccupés par les questions du financement et de la transparence, de l'esprit de solidarité, et des moyens de réduire l'écart croissant entre les pauvres et les riches. La décentralisation des ressources financières et le renforcement des pouvoirs des collectivités locales devraient être assurés pour pouvoir mettre en place une politique propre à aider les populations et à permettre d'atteindre les buts et les principes de la Déclaration.

La question de l'échange d'informations a été soulevée par plusieurs représentants qui ont souligné la nécessité de rendre les informations accessibles à tous en créant des centres d'information qui traiteraient de différentes questions telles que le logement, la gestion des quartiers, et l'attribution de crédits et de prêts pour construire et améliorer les logements. On a estimé que l'initiative sur les meilleures pratiques constituait l'instance la plus appropriée pour encourager les échanges d'informations et formuler des politiques pour l'avenir.

Des représentants ont également souligné l'importance d'une planification et d'une utilisation appropriées des espaces urbains et la nécessité de procéder d'urgence à des réformes de la législation foncière. L'accès des femmes à la terre ainsi que l'égalité des droits en matière de propriété et d'héritage des biens ont été particulièrement soulignés.

Le renforcement des coopératives et des sociétés communautaires et l'adoption de mesures propres à faciliter, par le biais d'une législation appropriée, la participation des communautés à la conception et à la mise en oeuvre des projets pour le développement de leurs quartiers et de leurs villes ont été également soulignés. La participation sur un pied d'égalité des femmes, des jeunes et des enfants devrait être

institutionnalisée. Toutefois, des représentants ont souligné que la législation devrait être assez souple pour contribuer le plus largement possible au développement des villes et, de fait, améliorer les conditions de vie des déshérités.

Deux grands thèmes de la Conférence ont été également évoqués par un certain nombre de représentants. On a mis l'accent sur le droit à un logement décent pour tous, dans lequel chaque personne pourrait vivre dans la paix et la sérénité. Certains représentants ont estimé que le logement constituait un droit fondamental de l'homme dont le cadre institutionnel nécessaire devrait être défini par la communauté internationale. Il a été noté que la nécessité généralement reconnue de faire en sorte que les modes de production et de consommation actuelles soient plus durables exigeait l'adoption de mesures économiques comme une réduction de l'imposition du travail compensée par une plus large imposition de la production et de la consommation, par exemple sous la forme de taxes sur l'énergie.

En conclusion, les participants ont souligné l'importance du partenariat, du renforcement de la participation communautaire dans le développement des villes et du rôle crucial que les parlementaires peuvent jouer dans l'adoption de la législation appropriée pour mettre en place des villes sûres et saines pour le prochain millénaire.
